



PÔLE COMPETITIONS

PROCES-VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES



Réunion du 16 Décembre 2025 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 18

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

**PRÉSENTS : NICOLAS SAUVANAUD, ISABELLE BERSOUX, TIMOTHEE JOHNSON, JEAN-LOU WEBER,
OLIVIER DESPLAT (CTD DAP)**

ABSENTS EXCUSES : KILIAN AUTIER, OLIVIER FRACHET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêts municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U18 Interdistrict

- Match N.53999766 du 20/12/2025 entre TULLE FOOT CORREZE 1 et FUN 87 HL GJ 1 (poule unique)

Prévu le 20/12/2025 à 15h au stade LAVAL VERDIER 2, se jouera le même jour, à la même heure, **au stade DE POUNOT à LAGUENNE (SY, T3)**.

- Match N. 53999778 du 24/01/2026 entre G.J. ECOLE DE FOOT DU PAYS DE NEXON et FUN 87 HL GJ 1 (poule unique)

Prévu initialement le 29/11/2025 à 15h, se jouera le 24/01/2026 à 15h **au stade STADE ROBERT HERBIN à NEXON**.

Coupe U18 Interdistrict

- Match N.55012707 du 13/12/2025 à 15h entre USSEL E.S 21 et SAINT-JUNIEN A.S 21

Prévu initialement le 13/12/2025 à 15h au stade d'EYBRAIL à USSEL, **se jouera le 07/02/2026, à la même heure, au stade d'EYBRAIL à USSEL**.

Catégorie U17

- Match N.55137680 du 06/12/2025 à 15h entre RILHAC-RANCON C.A et VERNEUIL S/VIENNE (D1, poule unique)

Prévu initialement le 06/12/2025 à 15h au stade MUNICIPAL 2 (Rue Pierre de COUBERTIN) à RILHAC-RANCON, **se jouera le 21/02/2026, à la même heure** au stade MUNICIPAL 2 (Rue Pierre de COUBERTIN) à RILHAC-RANCON.

Catégorie U15

- Match N.55137741 du 13/12/2025 à 15h entre RILHAC-RANCON C.A et SAINT-LEONARD DE NOBLAT (D1 poule unique)

Prévu initialement le 13/12/2025 à 15h au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON, **se jouera à une date ultérieure**.

- Match N.55127953 du 06/12/2025 à 13h entre SAINT-LEONARD DE NOBLAT 1 et Ent. Nant. Comp. 1 (D1, poule unique)

Prévu initialement le 06/12/2025 à 13h au stade du BREUIL 1 à SAINT-LEONARD DE NOBLAT, **se jouera le 21/02/2026, à la même heure**, au stade du BREUIL 1 à SAINT-LEONARD DE NOBLAT.

- Match N.55137737 du 29/11/2025 à 15h entre BOISSEUIL 87 FC 1 et RILHAC-RANCON C.A (D1, poule unique)

Prévu initialement le 29/11/2025 à 15h au stade MUNICIPAL 1 à BOISSEUIL, **se jouera le 21/02/2026, à la même heure**, au stade MUNICIPAL 1 à BOISSEUIL.

- Match N.55127951 du 06/12/2025 à 15h entre BOISSEUIL 87 FC 1 et SAINT-JUNIEN A.S 1 (D1, poule unique)

Prévu initialement le 06/12/2025 à 15h au stade MUNICIPAL 1 à BOISSEUIL, **se jouera à une date ultérieure**.

- Match N.55127954 du 06/12/2025 à 15h entre VERNEUIL S/VIENNE et COUZEIX CHAPTELAT U.S
(D1, poule unique)

Prévu initialement le 06/12/2025 à 15h au stade MUNICIPAL 1 à VERNEUIL S/VIENNE, se jouera le 21/02/2026, à la même heure, au stade MUNICIPAL 1 à VERNEUIL S/VIENNE.

- Match N.55162567 du 06/12/2025 à 15h entre AMBAZAC A.S 1 et BEAUNE LES MINES U.S 2
(D2, poule A)

Prévu initialement le 06/12/2025 à 15h au stade DE LA MAZAURIE à AMBAZAC, se jouera le 21/02/2026 à la même heure au stade de la MAZAURIE à AMBAZAC.

- Match N.55162623 du 13/12/2025 à 15h entre ROCHECHOUART et ENT. LANDOUGE AURENCE
(D2, poule C)

Suite au mail du club de ROCHECHOUART déclarant forfait pour ce match, la commission enregistre le résultat suivant :

ROCHECHOUART : -1 point 0 but. – ENT. LANDOUGE AURENCE : 3 points 3 buts.

Le club de ROCHECHOUART sera débité d'un montant de 55 € au titre de son premier forfait (selon relevé des droits financiers).

- Courrier de Monsieur Pascal DUDOGNON (BOISSEUIL 87 FC) demandant le déplacement du match prévu le 16/05/2026, Catégorie U15 D1, opposant GJ BESSINES ANF 87 et BOISSEUIL 87 FC.

La commission,

Après un examen attentif de la demande au regard des matchs en retard du club de BOISSEUIL FC dans cette catégorie et considérant les contraintes organisationnelles et règlementaires, décide à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à cette demande. Le maintien de la date initialement fixée est nécessaire afin de garantir le bon déroulement de la compétition et le respect de l'équité sportive.

La commission tient à rappeler que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

COUPE U15 ET U17

La Commission informe l'ensemble des clubs que les prochains tours de Coupe U15 et U17 se dérouleront le samedi 10 janvier 2026. Le tirage au sort a eu lieu ce 16 décembre 2025 au siège du district. Il est consultable uniquement sur le site du District, dans la rubrique « Épreuves ».

WEEK-END FUTSAL

La Commission Jeunes informe l'ensemble des clubs que la J1 du week-end du futsal pour les catégories U15 et U17 se dérouleront le samedi 20 décembre 2025 (U15) et le dimanche 21 décembre 2025 (U17).

La commission demande aux clubs de prêter attention :

Toutes les équipes participantes doivent obligatoirement avoir les tenues officielles des matchs de championnat, à savoir : maillot, short et protège-tibias. Pour la discipline du futsal, les joueurs devront venir avec leurs baskets. Les clubs devront également penser à amener leurs chasubles.

Rappel de la composition des poules, des gymnases et des horaires

Catégorie U15	J 1 samedi 20 DECEMBRE 2025
-------------------------	------------------------------------

		GYMNASSE Ste Claire	GYMNASSE Haut Beaubreuil	GYMNASSE Portes Ferrées
		POULE A	POULE B	POULE C
MATIN	N°	CLUBS	N°	CLUBS
	1	Aixe 2	1	Ambazac 1
	2	Bosmie 1	2	Beaune 2
	3	FCCO 1	3	Fun 87 1
	4	Landouge/Aurence 1	4	Boisseuil 1
	5	Lafarge2	5	Limoges Foot 1
APRES MIDI	N°	CLUBS	N°	CLUBS
	1	Lafarge 1	1	USECC 1
	2	Rochechouart 1	2	Le Palais 1
	3	St Junien 1	3	Bessines ANF 1
	4	Verneuil 1	4	Nantiat/Compr. 1
	5	Isle 1	5	Rilhac Rancon 1

Catégorie U17	J 1 dimanche 21 DECEMBRE 2025
-------------------------	--------------------------------------

		GYMNASSE Ste Claire	GYMNASSE Haut Beaubreuil	GYMNASSE Portes Ferrées
		POULE A	POULE B	POULE C
MATIN	N°	CLUBS	N°	CLUBS
	1	E.Aixe/St Priest 1	1	Ambazac 1
	2	FCCO 1	2	Beaune 1
	3	GJ Gorre 1	3	FUN 87 1
	4	Rochechouart 2	4	USECC 1
	5		5	
APRES MIDI	N°	CLUBS	N°	CLUBS
	1	Isle 1	1	Le Palais 1
	2	Rochechouart 1	2	Limoges ASPTT 1
	3	St Junien 1	3	Bessines ANF 1
	4	Verneuil 2	4	Rilhac Rancon1
	5		5	

PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION

- Le lundi 22 décembre 2025 à 18h30

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclubs afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance
Alexandre VOISIN

Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président